

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la Stratégie et des Moyens
Service du Développement Territorial
Bureau de l'Aménagement Durable

**CONSEIL SCIENTIFIQUE
du Parc national des Pyrénées**

**Arrêté préfectoral portant modification
de la composition et prolongation
de la durée de mandats des membres et experts**

Arrêté préfectoral n° 20152780003

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Commissaire du Gouvernement du Parc national des Pyrénées**

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, codifiée aux articles L. 331-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu l'article R. 331-32 du code de l'environnement ;

Vu l'article 45 du décret n° 67-265 du 23 mars 1967 créant le Parc national des Pyrénées ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-943 du 28 juillet 2006 relatif aux établissements publics des parcs nationaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation et la délimitation de la réglementation du Parc national des Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009119-08 du 29 avril 2009 portant nomination du Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées, modifié par l'arrêté n° 2011311-05 du 7 novembre 2011 ;

Vu la demande de M. Gilles PERRON, Directeur du Parc national des Pyrénées du 2 octobre 2015 ;

Considérant le décès de M. Claude GUIRAUD, membre du Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées ;

... / ...

Considérant que M. Patrick FIFRE ne peut pas poursuivre son mandat, au sein de la structure, pour cause de mutation professionnelle ;

Considérant qu'il est indispensable que le Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées dispose en son sein d'une expertise sur les ongulés sauvages de montagne nécessaire pour mener à bien ses activités de connaissance et de gestion notamment sur le programme de réintroduction du bouquetin ibérique, ainsi que de suivi et de gestion des populations d'isards ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

Article 1^{er} : À compter de la date de notification du présent arrêté, **M. Jean-Paul CRAMPE**, naturaliste spécialiste des ongulés sauvages de montagne, est nommé expert au Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2009119-08 du 29 avril 2009 modifié demeurent sans changement et la liste actualisée des membres et experts du Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées figure en annexe du présent arrêté modificatif.

Article 2 : La durée de mandat des membres et experts du Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées est prorogée, **jusqu'au 29 avril 2016**.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la protection de l'environnement, d'un recours gracieux auprès de mes services et ou contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification et / ou de sa publication.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et M. le Directeur du Parc national des Pyrénées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Parc national des Pyrénées, puis notifié aux intéressés par les soins de M. le Directeur du Parc national des Pyrénées.

Tarbes, le 5 octobre 2015


Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

**Liste des membres du Conseil scientifique
du Parc national des Pyrénées**

Octobre 2015

Membres

- **Mme ALBERT-LLORCA Marlène**, anthropologue, professeur d'anthropologie sociale à l'Université Jean Jaurès de Toulouse ;
- **M. AULAGNIER Stéphane**, mammalogiste et biologiste de la conservation, Directeur du laboratoire Comportement et Écologie de la faune sauvage de l'INRA et enseignant à l'Université Paul Sabatier de Toulouse ;
- **M. BALENT Gérard**, Directeur de recherche à l'INRA de Toulouse, directeur de l'UMR dynafor (dynamiques forestières dans l'espace rural) ;
- **M. BRUSTEL Hervé**, enseignant chercheur à l'INP Purpan de Toulouse, biodiversité des systèmes agricoles et naturels, entomologiste ;
- **M. CAUSSIMONT Gérard**, naturaliste (faune de montagne, ours), spécialiste des vallées pyrénéennes, enseignant et chef d'établissement, président d'une association de protection de la nature ;
- **M. DUPOUEY Jean-Luc**, Directeur de recherche à l'INRA de Nancy, responsable de l'équipe phyto-écologie forestière ;
- **M. ETCHELECOU André**, professeur en aménagement du territoire, chargé de mission développement durable à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- **M. GALOP Didier**, palynologue, chargé de recherche au laboratoire GEODE, Université Jean Jaurès de Toulouse ;
- **M. GIUSTINIANI François**, Directeur des archives départementales des Hautes-Pyrénées ;
- **M. JUBERTHIE Christian**, zoologiste, Directeur honoraire au laboratoire souterrain du CNRS à Moulis, président de la commission des Aires Protégées du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ;
- **M. LARGIER Gérard**, botaniste, Directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- **Mme MAGDA Danièle**, Directrice de recherche, INRA-SAD Toulouse, UMR AGIR ;
- **M. MARQUINA MURLANCH Luis**, Directeur du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne) ;
- **M. MENONI Emmanuel**, spécialiste des galliformes et de la biodiversité des forêts et landes montagnardes, ingénieur des travaux, ONCFS – CNERA Faune de montagne ;
- **M. METAILIE Jean-Paul**, géographe, Directeur de recherche CNRS, directeur du laboratoire GEODE de l'Université de Toulouse ;
- **M. POUYAUD Bernard**, Directeur de recherche émérite de l'IRD UMR HSM (HydroSciences Montpellier), hydrologue généraliste, spécialisé en hydro-glaciologie ;
- **M. SANTOUL Frédéric**, hydrobiologiste, maître de conférence au Laboratoire ÉcoLab à l'Université de Toulouse ;

... / ...

- **M. SIBLET Jean-Philippe**, Directeur du service du Patrimoine naturel au Muséum National d'Histoire Naturelle, compétences en biologie de la conservation et dans la connaissance de la biodiversité, ornithologue ;
- **M. TIHAY Jean-Pierre**, géomorphologue, dynamique des paysages, retraité ;
- **M. VILLAR Luis**, botaniste phyto-écologue, chercheur CSIC, IPE de Jaca (Espagne).

Experts

- **M. BARRAUD Dany**, archéologue, Conservateur régional de l'archéologie à la DRAC Aquitaine, chef du service régional de l'archéologie ;
- **M. CANEROT Joseph**, hydrogéologue agréé, professeur émérite de l'université de Toulouse, membre du CSRPN Midi-Pyrénées ;
- **M. CORRIOL Gilles**, coordonnateur connaissance flore, fonge et habitats naturels au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- **M. CRAMPE Jean-Paul**, naturaliste, spécialiste des ongulés de montagne ;
- **M. LAGASQUIE Jean-Jacques**, professeur honoraire de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, membre du conseil scientifique du Parc naturel régional du Quercy.

Fait à Tarbes, le 5 octobre 2015

Vu, bon pour être annexé
à mon arrêté de ce jour,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

